



Redige en Collaboration.

Religion, Politique, Agriculture, Commerce, Industrie et Colonisation.

N. 1 AGE ADMINISTRATEUR

Alphonse COUTURE

Horloger et Bijoutier RUE PRINCIPALE,

LE SEUL ENDROIT où l'on peut se procurer des bijoux de toutes espèces à des prix qui défient toute compétition.

VENANT D'ARRIVER, un lot considérable de montres pour dames et messieurs et bijouteries les plus nouvelles.

REPARATIONS Une SPECIALITE à court délai

A. COUTURE HORLOGER ET BIJOUTIER.

No. 96 Rue Principale, Hull

Pour les Fetes

Venant d'arriver au MEDICAL HALL, un excellent choix de Parfums français et américains, importés spécialement pour mes clients. Articles de toilettes et de luxe, une spécialité. Magnifiques cadeaux.

R. A. Helmer, Pharmacien. Rue Principale

LA GULBIE & McCULLOCH Co. Ld

GALTI ONT.

MANUFACTURIERS D'APPAREILS-FORTS

A epreuve du FEU et des VOLEURS

Aussi les « Engines Wheelock », les « Scies à l'usage des Moulin et de tous les travaux en bois. » Machines, Chaudières pour Scieries, Poulies et toutes sortes de machines pour scieries.

F. W. BINDON, Agent général. Office : 181 rue Sparks, Ottawa.

AVIS IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures garanties pures, pourront s'adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

- R. BARRETTE. P. H. CHARRON. ANT. PARENT. O. CHANIER. B. CARRIERE. D. CHARRON. M. J. LAVERDURE. A. LABELLE. J. MARTEL. P. LAOUST. F. DAROCHE. F. ROUDEAU, Wrightville. Wm. McEWEN

Demandez la marque du CARRE ROUGE.

— MANUFACTURÉ PAR —

WM. HOWE, BLOC HOWE OTTAWA.

RICHIEU HOTEL

M. I. B. Durocher, propriétaire de l'hôtel Richieu, Montréal, remercie le public voyageur du patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère qu'il continuera de l'encourager comme par le passé. L'hôtel est avec toutes ses améliorations modernes peut accommoder 200 personnes à des prix très modérés. Les entrées de l'hôtel Richieu ou seulement sur la rue Saint-Vincent. L'entré de la place du Commerce. L'entré de la place Richieu depuis une

L'UNION FRANCO-CANADIENNE

Sa dernière convention annuelle.

C'est le mercredi, 9 février, qu'a été tenue cette assemblée générale, dans les salles du siège principal de l'association, au No 73 de la rue St. Jacques, Montréal.

Cette réunion a eu grand succès, nous rapportent les grands organes de la presse quotidienne, dans la métropole, et le résultat de ses délibérations aura vraisemblablement le meilleur effet, non-seulement pour le progrès de l'Union Franco-Canadienne, mais pour l'affermissement subséquent de la mutualité en général dans la province.

Parmi les cinquante ou soixante sociétés qui avaient tenu à se rendre à cette session plénière de L.U. F. C., on remarquait :

MM. les abbés M. Auclair, curé de St. Jean Baptiste de Montréal, Eug. Lapointe, directeur du petit séminaire de Chicoutimi, Elie J. Auclair, vicaire de St. Jean-Baptiste, S. Dubeau, vicaire à St. Jacques, J. B. Morin, missionnaire de la colonisation, J. M. A. Denault, F. X. Larrivé, A. Chénard, Montréal, J. C. Héroux, Joliette, Donat Trudel, Montréal, Napoleon St. André, Oscar Parent, Joliette, Georges Gauthier, Montréal, Alcide Bertrand, Epiphanié, Cyrille Guizard, St. Joseph du Lac, Ludger Côté, Chas Beauchesne, Montréal, Salomon Charbonneau, St. Frs. de Sales, L. A. Houde, jr., Henri L. M. Augé, Montréal, Dr E. A. Laferrrière, C. A. Guin, Sorel, J. P. N. Gonthier, Trois-Rivières, Ad. Bellemare, C. D. Thériault, C. Ethier, Albert Ethier, Montréal, Jérémie Piette, Joliette, Avila Chartrand, M. J. Canur, Montréal, J. E. Parent, St. Jérôme, C. A. Goulet, Joliette, H. C. Lévesque, S. Augustin, St. Paul de Joliette, Auguste Belleville, Joliette, M. Marchand, J. O. Chartrand, Louis Morand, René Contier, Dr J. L. Desroches, Dr S. Boucher, Dr E. Barrette, Montréal, P. V. Ayotte, Trois Rivières, L. J. E. Hébert, Montréal, L. G. Robillard, secrétaire de L. U. F. C., Chas. Roy, l'Association, A. J. Bouchard, Arthur Ross, E. H. Tollef, Montréal, directeur propriétaire de l'Éclair.

M. Chs. Desjardins, d'Ottawa, agent général de l'Union St. Joseph de cette même ville, assistait aussi, à titre d'invité. Sur les instances du président, et conformément au désir de l'assemblée, M. Desjardins adressa quelques mots au congrès, revendiquant avec énergie et conviction, les avantages de la mutualité comparée aux assurances ordinaires sur la vie. Les remarques si justes et victorieuses du confère mutualiste, à l'encontre de certaines accusations futiles assez généralement portées contre la mutualité, furent vivement applaudies par les sociétaires de L.U. F. C.

M. le président général, l'abbé M. Auclair, ouvrit lui-même l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux délégués. Forcé de se retirer, par suite d'affaires pressantes, M. le président appela au fauteuil, pour le remplacer, M. J. M. Amédée Denault, l'un des vice prés. de l'association. A la suggestion de celui-ci, et avant le départ de M. le curé Auclair, l'assemblée adopta unanimement des résolutions de sympathie pour son fondateur, dans le grand deuil qui l'afflige, par suite de l'incendie de l'église et du presbytère de St. Jean Baptiste de Montréal. Sur proposition de M. le secrétaire général Robillard, on vota aussi des remerciements à M. le curé Auclair, qui venait de se démettre officiellement de ses fonctions de Pré-Gén., dans l'exercice desquelles il n'a cessé de rendre à l'association les services les plus signalés.

L'assemblée, repassant ensuite à l'ordre du jour, l'assistant secrétaire, M. F. X. Larrivé, donna lecture des procès-verbaux des assemblées générales, régulières et spéciales, tenues au cours de l'exercice finissant, 1897-98. Ces procès-verbaux ayant été unanimement ratifiés, le Secrétaire général donna lecture de son rapport annuel.

Dans ce rapport du secrétaire général sur les opérations du dernier exercice et les perspectives du prochain, lequel rapport fut reçu aux applaudissements unanimes on trouve des chiffres forts édifiants sur les développements remarquables pris par l'Union Franco-Canadienne. Nous estimons devoir en relever ici quelques-uns

Au delà de dix-huit cents aspirants ont sollicité leur admission dans L.U. F. C., depuis le 1er octobre 1894, date de sa fondation. Sur ce nombre, elle conserve douze cent membres en règle, par suite de la proportion ordinaire des renoncements (lapses) dans les associations de ce genre et les compagnies d'assurance régulières. Les certificats de dotation étant de \$250, \$500 ou \$1000, la moyenne en est de 6214 porteurs d'un certificat de \$1000. Sa réserve actuelle étant de \$6,156.72, le crédit proportionnel de chacun de ses adhérents dans cette réserve se trouve être de \$9.94. En 1888, quatorze ans après sa fondation l'Ordre Indépendant des Forestiers n'offrait encore un crédit proportionnel, dans la réserve, que de \$9.98, pour chacun de ses membres. Durant le prochain exercice, L'Union Franco-Canadienne, en supposant qu'elle ne conserve que le nombre de sociétaires qu'elle compte actuellement — et cela n'est guère probable, vu qu'elle recrute présentement environ deux cents adhérents par mois — encaissera près de quinze mille piastres de contributions de toutes sortes. Une garantie supplémentaire de dix mille piastres a été souscrite par quelques-uns de ses membres les plus en vue : de sorte qu'elle pourra compter sur tout près de trente mille piastres pour faire face à ses obligations, au cours de l'exercice 1898-99.

Elle a pris aussi les moyens de mettre également sur un pied de parfaite efficacité sa Caisse des Malades, par différents amendements lui créant de ce chef une position semblable à celle de L.O. I. F., qui possède aujourd'hui cent mille piastres de réserve à sa Caisse des Malades, et lui permettant d'acquiescer un résultat identique, après quelques années d'opération.

Voilà, très sommairement, le travail accompli, déjà accompli ou poursuivi par cette vigoureuse association de bienfaisance, que nous sommes fiers de présenter comme un prototype des résultats heureux auxquels peut en arriver une solide organisation de mutualité française et catholique, bien entendue et judicieusement conduite. On adopta à l'unanimité une série de trois résolutions, ratifiant certaines décisions prises par le Bureau de Direction relativement à l'économie interne de l'association.

Le projet de refonte des « Constitution et Règlements » de l'Union Franco-Canadienne, préparé par un comité spécial, revu et présenté par le Bureau de Direction, fut unanimement adopté, chapitre par chapitre, à la suite de discussions amicales et avec de légers amendements.

Voici les deux chapitres les plus importants de ces nouveaux règlements refondus :

LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général remplace l'Assemblée Générale, et est formé comme suit :

- 1. Deux membres du Bureau de Direction qui ne font pas partie du Comité d'Organisation et de Législation, sauf pour MM. l'abbé Magloire Auclair et Gustave Lamothe, C. R., lesquels y sont de droit, en qualité de fondateurs de l'association ; sauf aussi pour le Secrétaire Général actuel, qui agira comme greffier d'office du Conseil Général, pendant la durée de ses fonctions au Bureau de Direction ;
- 2. Les deux représentants provinciaux du Président Général.
- 3. Un représentant du Président Général pour chacun des diocèses du Canada français.
- 4. Un représentant des membres, aussi pour chacun des diocèses du Canada français.
- 5. Tous les sociétaires, de la section des hommes, de l'Union Franco-Canadienne ont droit d'assister aux

séances du Conseil Général, de prendre part aux discussions, mais il n'ont pas droit de vote.

L'élection des représentants des membres se fait d'après la mode indiquée, en temps et lieu, par le Bureau de Direction.

Le quorum des assemblées du Conseil Général est de quinze membres.

Les dépenses de voyage, dûment constatées et encourues par les délégués du Conseil Général, sont remboursables à ceux qui assistent avec exactitude aux séances des assemblées du Conseil Général, ainsi qu'à ceux qui n'ont été que temporairement absents, en vertu d'un congé du Président Général.

La première assemblée régulière des membres du Conseil Général aura lieu dans le courant de février mil huit cent quatre-vingt-neuf. A compter de cette date, les assemblées régulières du Conseil Général ont eu lieu tous les ans, dans le courant de février, à la date et l'endroit fixés par le Bureau de Direction, et dont avis est donné par lettre recommandée, à chacun des membres du dit Conseil Général. Les élections n'ont lieu qu'aux assemblées régulières.

La séance est ouverte par le Président Général, et chaque officier doit faire son rapport.

Après la lecture des différents rapports, et après que toutes les affaires sont terminées, on procède à l'élection des Directeurs.

Le Bureau de Direction et le Comité d'organisation et de législation ont le droit de convoquer des sessions spéciales du Conseil Général, aussi souvent qu'ils le jugent à propos.

Les avis des sessions spéciales convoqués par le Bureau de Direction doivent mentionner les questions qui feront le sujet des délibérations de ces réunions, et aucune autre question que celles mentionnées dans les avis de convocation ne peut être discutée à ces sessions spéciales.

Les présents règlements peuvent être amendés par un vote des deux tiers des membres présents à une assemblée régulière du Conseil Général, convoquée régulièrement d'après les règlements de l'association, pourvu, toutefois que le texte de l'amendement projeté ait été mis entre les mains du Secrétaire Général, au moins un mois avant la réunion de telle assemblée du Conseil Général. Tout amendement aux règlements n'a, cependant, force de loi qu'après avoir été ratifié par une majorité des deux tiers des membres présents à une réunion du Comité d'organisation et de législation, réunie dans les quinze jours qui suivent l'assemblée du Conseil Général. Dans les mêmes conditions, les susdits amendements peuvent être désavoués et annulés à toutes fins que de droit par le Comité d'organisation et de législation.

Comité spécial d'organisation et de législation

L'Union Franco-Canadienne comprend, entre autres, un comité spécial, appelé « Comité d'organisation et de législation. »

Ce comité se compose comme suit :

- 1o M. Gustave Lamothe, avocat, C. R., Montréal.
- 2o M. le Dr J. I. Desroches, membre du Conseil d'hygiène de la province de Québec, Montréal.
- 3o M. P. V. Ayotte, libraire-éditeurs, Trois Rivières
- 4o M. C. J. Magnan, publiciste et professeur à l'École Normale Laval, Québec.
- 5o M. le Dr S. Boucher, Montréal.
- 6o M. J. M. Amédée Denault, L. L. B., publiciste, Montréal.
- 7o M. L. G. Robillard, ex inspecteur d'écoles et secrétaire général de L.U. F. C., Montréal.

Ce nombre peut être porté à douze, à la discrétion du comité d'organisation et de législation, de façon à assurer une représentation plus complète et équitable de tout le Canada français.

—Le comité d'organisation et de législation s'occupe de toutes les questions concernant :

- 1o La propagande à faire en faveur de l'Union Franco-Canadienne, au

moyen de la publicité et des conférences.

2o Le développement de l'éducation morale et intellectuelle des membres de L.U. F. C.

3o La révision de la législation adoptée par le Conseil Général en amendements des constitutions et règlements de l'association.

4o L'adoption de règlements pour son opération régulière et sa régie interne, y compris le choix de ses officiers, etc.

Le président et le secrétaire de ce comité ont seuls le droit d'autoriser le paiement des sommes votées par le comité d'organisation et de législation.

Les membres de ce comité sont nommés à vie et ne peuvent conséquemment être remplacés que dans les cas suivants :

1o Au cas de décès.

2o Au cas de radiation de la liste des membres pour quelque cause que ce soit.

3o Au cas de démission.

4o Au cas où, par suite d'abstentions répétées et motifs plausibles, d'incapacité naturelle ou légale, de refus d'agir dans la mesure de ses attributions, de conduite blâmable et pouvant préjudicier à l'association, ou pour toute autre cause jugée suffisante par le comité, un membre pourrait être remplacé d'office, à la majorité des deux tiers des membres présents à une assemblée régulièrement convoquée.

Toute vacance qui viendrait à se produire, au comité d'organisation et de législation, dans les circonstances susdites, ne peut être remplie que par le comité lui-même.

Les nouveaux règlements étant adoptés, on régla certaines affaires, de routine, intéressant l'association, puis l'on procéda à l'élection des nouveaux directeurs, en remplacement de MM. les Desroches et Boucher, MM. A. Paré et J. M. A. Denault, sortant de charge, M. F. X. Larrivé, démissionnaire et M. L. G. Robillard, nommé directeur de droit. Eurent élus, M. le Dr J. I. Desroches, M. M. Morin, Pelletier, avocat, M. J. Carot, agent d'affaires et inspecteur d'écoles, et J. M. Amédée Denault, publiciste.

Les autres membres du Bureau de Direction sont : MM. les curés M. Auclair et Gustave Lamothe, avocat, C. R., ainsi que M. L. G. Robillard, ex inspecteur d'écoles, tous trois directeurs de droit, M. M. Real Cloutier, entrepreneur-plâtrier, Dr P. Barrette, Anicet Chénard, imprimeur-éditeur, l'abbé J. B. Morin, missionnaire de la colonisation.

A une assemblée subséquente du Bureau de Direction, les officiers suivants ont été choisis, MM. :

Gustave Lamothe, C. R., président général. J. M. Amédée Denault, L. L. B., publiciste, 1er vice-président général et inspecteur général. Anicet Chénard, imprimeur-éditeur, 2ème vice-prés général. L. G. Robillard, ex inspecteur d'écoles, secrétaire général et agent général.

Réal Cloutier, entrepreneur-pâtrier, trésorier général. Dr J. I. Desroches, médecin en chef. Dr S. Boucher, premier médecin examinateur.

F. X. Larrivé, comptable, assistant secrétaire général. M. J. Carot, Montréal, inspecteur d'écoles ; J. E. Parent, N. P., Saint-Jérôme, Qué., auditeurs.

Auguste Belleville, épicière, Joliette, Qué. ; J. O. Chartrand, perruquier, Montréal, commissaire ordonnateurs.

Un vote de gratitude aux directeurs sortant de charge, notamment M. le Dr S. Boucher, et au Secrétaire Général pour son rapport si élaboré, ayant été unanimement passé, l'assemblée fut déclarée close. Elle avait duré de 10 h. a. m. à 3 h. p. m.

Un superbe dîner, servi au restaurant Grand Vatel, par les soins obligants et tout personnels du Secrétaire Général, banquet dont le menu fut spontanément émaillé de chansons, comiques à se tordre, du gai chanteur, M. J. O. Chartrand ; tel fut le bouquet de cette fraternelle et si intéressante réunion.

—LE PLUS—

Grand magasin d'Ottawa BRYSON GRAHAM ET CIE. Rue Sparks et O'Connor, Ottawa

Il n'y a aucun magasin qui vend à crédit qui peut nous faire concurrence.

Nous recevons du comptant. Nous donnons du comptant et cela SIGNIFIE BARGAINS

VENTE DE COUVERTES UN PEU SALIS AU 3ème ETAGE Chaque \$ Vaut \$1.50

—

NOUS VOUS DEMANDONS DE VOIR NOS

- Tapis Tapestry à 25cts la verge
- Tapis Union à 25cts " "
- Set de chambre à coucher pour \$7.
- Nos sofas canapés à \$3.50
- Tables de salon à 25cts
- Nos rideaux en tentelles de 35cts

—ET—

Nos Thés du Japon à 25 cts la livre

Et si les nôtres ne sont pas meilleures que ceux offert par les autres nous perdons notre gagure.

B. G. & CIE.

Un paquet de 3 livres H. O. Hominy gratis avec 2 paquets de H. O. Foods achetés chez BRYSON G. & CIE.

E. B. EDDY CO.

Calendrier

POUR 1898

Ne sortira pas avant le mois de mars. Nous n'avons pas eu le temps de préparer un joli calendrier pour nos amis.

Si vous en voulez une copie en mars, envoyez maintenant une carte postale.

Cie E B Eddy, imitée HULL, Que.

L'élection Provinciales d'Ontario

48 libéraux et 44 conservateurs élus.

Lumsden et Powell élus à Ottawa

Résultat de la votation

Table with 4 columns: Ward, Liberal, Conservative, Total. Rows include Victoria Ward, Dalhousie Ward, Wellington Ward, etc.

Majorité de Lumsden, libéral, sur Powell est de 247. La majorité de Powell, conservateur sur O'Keefe, libéral est de 3.

11,135 votes avaient été enregistrés aux dernières élections provinciales avec le résultat suivant à Ottawa: M. O'Keefe, 3,351 votes; M. Bronson, 3,259; M. McVeity, 2,627; M. McIntyre, 1,901.

Cette année, il a été enregistré 6,636 votes de plus qu'aux dernières élections soit un total de 17,771 votes.

Le Christ offert au Pape par les Américains

Il y a quelques semaines, les journaux de New-York parlaient d'un christ exposé chez un des principaux joailliers de cette métropole et disaient que cet objet d'art, garni de pierres précieuses, serait offert au Pape à l'occasion de ses noces de diamants sacerdotales.

Voici d'après l'Unica Cattolica de Florence, la description de ce précieux don:

« Le crucifix, d'un longueur de six pouces, est entièrement en or. Les bras de la croix sont garnis de diamants; la pièce montante a une ouverture servant de reliquaire, dans lequel le Saint Père mettra une relique de la Sainte Croix. On compte en tout quarante diamants de deux carats et demi chacun et cinquante diamants d'un demi carat; le diamant central est d'une vraie splendeur et pèse trente carats.

Sur le dos du crucifix, il y a des inscriptions bibliques. D'un côté on lit: Jesus hominum Salvator et de l'autre côté; Jesus gardien de mon âme en anglais.

L'Unica Cattolica dit que la valeur du crucifix est de 45,000 dollars, prix fort minime quand on pense au seul diamant de trente carats.

La feuille florentine ajoute que le cadeau sera remis par un personnage américain, qui l'offrira au nom des sociétés qui ont fourni les fonds.

M. Dorion se fait voler \$110.

Des nouvelles de Skagway annoncent qu'un autre malheur vient de s'ajouter sur M. J. B. Dorion, photographe d'Ottawa parti récemment pour le Klondyke. On se rappelle que le naufrage du Corona a laissé nos sept ouvriers sur le carreau, leur bagage ayant péri. Le parti s'était divisé en deux, MM Dorion et Palford se dirigeant vers Skagway et les autres vers Victoria pour refaire leur approvisionnement. M. Dorion travailla comme charpentier et M. Palford comme porteur. Un soir après l'ouvrage, M. Dorion s'éloigna du camp et fut accosté par deux individus qui lui braquèrent un revolver sous le nez, lui demandèrent son argent. M. Dorion n'offrit pas de résistance inutile et il fut allégié de la somme de \$110, tout son avoir. Ses dévaliseurs lui firent cadeau de \$10 avant de partir.

«Le Naturaliste Canadien»

Sommaire de la livraison de janvier 1898:—Les Noces d'argent du Naturaliste; Le Nord de la vallée du lac Saint-Jean (suite); La tuberculose; Excursion en Egypte; Monpéti; Les Poissons d'eau douce du Canada; « Promettre et tenir sont deus ».

Cette excellente revue est entrée dans la 25e année de son existence. Nos félicitations.

En voyage

En voyage comme à la maison ayez donc toujours une bouteille de BAUME RHUMAL sous la main.

ZOLA "COUPABLE"

Double condamnation à la prison et à l'amende

Paris, 24.—Après le procès de Zola l'avocat général fit une courte réplique. Le jury se retira à 6.30 et une demi-heure plus tard il revint.

On lui posa les questions suivantes: 1o. M. Perriex est-il coupable d'avoir calomnié le premier conseil de guerre de Paris, en publiant son article dans l'Aurore.

2o. M. Zola est-il coupable d'avoir fourni à M. Perriex et autres le moyen de commettre ce libelle?

Le jury répondit à ces deux questions dans l'affirmative, déclarant qu'il n'y avait pas de circonstances atténuantes.

M. Zola fut alors condamné à un an d'emprisonnement et à payer une amende de 3,000 francs. C'est le maximum.

M. Perriex fut condamné à quatre mois de prison et 3000 francs d'amende. Des bravos frénétiques accueillirent la condamnation de Zola, et il se produisit une scène de vive excitation.

Le public applaudit le verdict avec trépidation.

MGR CLEARY

Mgr Sames Vincent Cleary, décédé jeudi à Kingston, Ont., est né le 18 septembre 2828 à Dungarven, comté de Waterford, Irlande; il fut ordonné prêtre le 20 septembre 1851, sacré à Rome le 21 novembre 1880, élu archevêque le 28 juillet 1889. Mgr Cleary était le 6ème occupant du siège épiscopal de Kingston. Ses prédécesseurs furent Mgr McDonnell sacré évêque le 31 décembre 1820; Mgr Rémi Gaulin, né à Québec en juin 1787 et sacré évêque de Kingston en janvier 1840; Mgr Phelan, sacré évêque en mai 1857 et mort le 7 juin n'ayant occupé le siège qu'un mois; Mgr Horan né à Québec en 1812; Mgr O'Brien sacré évêque de Kingston en 1875 et mort le 1er février 1879.

Les funérailles ont eu lieu mardi dernier.

Principe de la culture payante

Nous accusons réception d'une jolie brochure, intitulée: Principe de la Culture Payante, basée sur les derniers résultats pratiques de recherches de la science agricole pour apprendre au cultivateur à traiter chaque plante et chaque sol suivant ses besoins et à faire un emploi raisonné du fumier ou des engrais, à l'effet d'obtenir les meilleures récoltes en quantité et en qualité.

Cette brochure, traduit de l'anglais par M. Emile Castel, Sec. Trés. de St Hyacinthe, sera envoyée gratis à quiconque en fera la demande.

S'adresser à The German Kall Works, 93 Nasson, St. New-York, City.

Nouveau Journal

Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal le Travailleur, qui vient de naître à Agnès, comté de Mégantic. Ce journal qui sera hebdomadaire, dit vouloir être indépendant et se faire l'organe des intérêts des villages florissants d'Agnès et du Lac Mégantic.

AUX FEMMES

Vous savez mieux tromper que nous; Vous savez mieux plaire et séduire; Vous savez mieux simer que nous; Vous avez un parler plus doux; Vous avez un plus doux sourire; Mais pour compléter votre empire, Et nous mettre en tout après vous, Mesdames, il faut encore dire: Vous savez mieux pleurer que nous.

L'ART MUSICAL

—Sommaire du numéro de février; Vignettes: Léo Delibes, Paul Letondal, Arthur Letondal, Alex Guilmant. Musique: Pizzicati (scherzetto) L. Delibes Les enfants, la femme, les fleurs, Jules Bouval. Texte: M. Alex. Guilmant; Un panthéon; Léon Carvalho; Nos musiciens; Saint-Saëns à Madrid; La musique d'église; Léo Delibes; Un nouveau Roi des Aulnes; Pour et contre Wagner; Ce que femme veut; Curieuse initiative; Le duc des «Huguenots»; Notes et informations; Instruments, opinion allemande; Réponse aux questions posées à l'Art Musical; la succession Carvalho; Légion d'honneur, les disparus; Correspondances d'Europe; d'Amérique; l'art musical à Longueuil.

Valse espagnole, sérénade charmante d'Olivier Métra. Prix 50 cts. Collection Tarcoite, Montréal.

GRAND PROJET

Un Institut Canadien qui coûtera \$50,000

Les directeurs de l'Institut Canadien d'Ottawa ont décidé de former une compagnie en commandite avec un capital de \$50,000 pour la construction d'un édifice pour les canadiens-français de cette ville.

Les parts seront de \$10 chacune, et un grand nombre de parts sont déjà vendues.

Le gymnase seul coûtera environ \$10,000. Il y aura aussi dans cet établissement une salle de lecture, chambres de bains, salle de concert, salle de réception, salle de pool et de billard.

Les directeurs sont en pourparlers avec les propriétaires du terrain, au coin des rues Mosgrove et Rideau, et aussi pour la propriété située au coin des rues Nicolas et Rideau.

NOUVELLES GÉNÉRALES

Les revenus de la cité de Montréal durant 1897 ont été de \$2,921,925; c'est \$55,863 de plus qu'en 1896.

Nous apprenons avec peine que notre confrère J. B. Rouilland, éditeur-proprétaire de la République, de Lewiston, est dangereusement malade.

La Patrie, de Montréal, vient d'entrer dans la 20ème année de son existence. Notre grand confrère quotidien semble marcher à pas de géant, dans la voie du progrès.

Le département de l'Agriculture a fait publier un pamphlet sur la possibilité de l'agriculture dans le district du Yukon. Le point principal de cette publication, c'est que l'agriculture n'est pas possible dans cette région inhospitalière.

M. Laurier a décidé de faire voter à cette session même un subsidie suffisant pour établir un service direct entre Québec et quelques uns des ports de France: Boulogne sur mer, Bordeaux et Dunkerque.

Les steamers seront plutôt aménagés pour le fret, mais il y aura place aussi pour les passagers.

M. J. B. McLean, président de l'Association de la Presse Canadienne, était ici aujourd'hui pour faire des arrangements au sujet de la réunion annuelle de l'association, qui aura lieu le 10 et le 11 mars.

Son Excellence le gouverneur général a promis d'assister au dîner annuel au Russell.

Son Honneur le juge Larue a rendu son jugement en cour Supérieure à Québec dans la cause de M. L. J. Demers contre le gouvernement.

Le juge donne gain de cause à M. Demers et lui accorde la somme de \$9,325 comme compensation pour le montant de profits qu'il aurait pu réaliser sous le contrat d'impression qui lui a été retiré et cela du 1er juillet 1897 au 1er juillet 1898, avec frais et dépens.

Durant l'année 1897, l'Angleterre et l'Irlande ont produit 54,622,706 gallons de whisky, soit 5,000,000 de gallons de plus que l'année précédente. La consommation dans le Royaume-Uni a été de 32,126,238 gallons, tandis que l'exportation ne s'est élevée qu'à 4,890,181 gallons. Il y a 193 distilleries en Ecosse, 29 en Irlande, 9 en Angleterre et 1 dans le pays de Galles.

SALLE DU GRAND OPERA

Judi, vendredi et samedi on jouera la célèbre pièce intitulée The Social Highwayman. Samedi, grande matinée. Prix d'admission 15,15 et 25 cts matinée 10 et 15 cts.

Tous les soirs la fameuse troupe Cumming Stock Coy., actrice à l'opéra salle comble et la réputation des artistes qui en font partie se fait qu'accroître. La semaine prochaine on donnera pour la première fois Lord Chumley. Matinée lundi et mercredi à 8h-midi.

TRAVAIL DE MORT

DR ED MORIN & CIE, Québec

Messieurs.—Votre Vin Morin Créso Phates, m'a préservé des atteints de la phthisie, qui menaçait d'exercer son travail de mort sur moi. Après avoir été en convalescence longtemps, je suis très bien à présent. Croyez à ma gratitude.

APT. TESSIER, Montréal.

LE KLONDYKE D'OR

Une affluence énorme de chercheurs d'or s'y rendent

Un sage conseil de quelqu'un qui a fait le voyage et connaît la nature des rudes travaux auxquels les mineurs sont obligés de se livrer.

Dans la fièvre qui pousse vers les champs d'or du Klondyke, il y a des milliers de gens qui ne sont aucunement en état de supporter les fatigues et les durs travaux inséparables de ce voyage. Les maladies, les souffrances, la mort sont presque les seules fortunes, que recueilleront, beaucoup de ceux qui entreprennent le voyage sans y être préparés. La lettre suivante de quelqu'un qui a entrepris le voyage et en a expérimenté les terribles épreuves, sera trouvée, intéressante par ceux qui ont l'intention de s'en aller dans ce nord désolé, mais rempli d'or, Skagway, 12 déc., 1897.

Chers messieurs.—Mon but en écrivant cette lettre est de donner un mot d'avis à ceux qui se proposent de se rendre aux champs d'or du Yukon. Pendant dix ans, j'ai été occupé à prospecter, à faire des évaluations de bois et de mine, et les durs travaux et les privations qui en découlaient, étaient suffisantes pour ruiner la constitution la plus forte. Au printemps de 1897, j'eus une attaque de pleurésie, résultat de l'exposition au froid. Je revins de cette maladie, mais il me resta des reliquats qui se manifestèrent sous la forme de maladies de cœur et d'affections de rognons. Je me mis en marche pour atteindre Vancouver, sans toute fois, avoir beaucoup d'espoir dans ma guérison. On me conseilla, cependant, d'essayer les Pilules Roses de Dr Williams et je n'en achetai premièrement que deux boîtes. Avant de les prendre, j'avais des doutes sur leur efficacité, mais leur usage continue eut pour résultat de me « remettre encore sur pieds », pour me servir d'une expression consacrée. Je fus alors engagé pour aller au Yukon, et il n'y a que ceux qui ont fait le voyage de Dawson City qui peuvent se faire une idée même approximative des rigueurs innombrables qui accompagnent ce voyage. Avant mon départ, je mis dans mes effets de voyage, deux douzaines de boîtes de Pilules Roses de Dr Williams, et je puis dire en toute franchise que de tous mes accessoires, aucun ne m'a rendu d'aussi grands services, et j'engage tous ceux qui entreprendront le voyage, de se procurer de ce remède, qui, en toute occasion, sera trouvé un tonique et un reconstituant du système. Je me rendis à cet endroit puis je revins par la passe Dalton, consistant en 350 milles à travers la vieille passe indienne, partant de Pyramid Harbor. En franchissant la passe, j'étais obligé de marcher quelquefois dans de la boue de plus d'un pied de profondeur, et de traverser des courants où j'avais de l'eau glacée jusqu'à la ceinture. Quand je partis pour le Yukon, je pesais seulement 149 livres, et maintenant je pèse 169 livres, grâce aux Pilules Roses de Dr Williams.

Je vais bientôt retourner à Dawson par le même chemin. Cette fois, cependant, le trajet va s'accomplir en raquettes, et vous pouvez bien penser que, cette fois encore, les Pilules Roses de Dr Williams vont faire partie de mes effets.

J'écris cette lettre pour vous faire connaître d'abord ce que votre remède a fait pour moi, et ensuite pour engager les autres à s'en procurer. Tout homme, qu'il soit malade ou en santé, s'il entreprend le voyage du Yukon, aura besoin de quelque chose pour le reconforter et le maintenir en bonne santé, dans ce pays. Je dois ajouter que je demeure à Copper Cliff, Ont., où réside actuellement ma femme.

Votre bien dévoué, JOHN PICHE.

Ceci est vrai

Le BAUME RHUMAL est bon à prendre et soulage de suite toutes les affections de la gorge et des poumons. 25 cts partout.

CONSEIL DE VILLE DE HULL

PROVINCE DE QUÉBEC,

DISTRICT D'OTTAWA.

Cité de Hull.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1898.

A une assemblée du Conseil de la cité de Hull, tenue conformément aux dispositions de la charte de son incorporation, à sept heures et demie du soir, jeudi, le vingt quatrième jour de février, mil huit cent quatre-vingt dix-huit, à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire F. Barette au fauteuil et les échevins Fortin, Helmer, Raymond, Burns, Ste-Marie, Carrière, Walsh, Laurin, Falardeau et Dupuis formant quorum du dit Conseil.

L'avis de convocation de cette assemblée spéciale et le certificat de signification d'icelui est lu et déposé sur le bureau du Conseil.

Le rapport suivant est soumis.

LE 106e RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU

A la corporation de la Cité de Hull.

Notre Comité du feu et de l'eau dûment assemblé au bureau de votre Greffier, jeudi, le 24ème jour de Février 1898 sous la présidence de l'échevin Fortin président au fauteuil et les échevins Laurin, Burns, Walsh et Carrière, prie de faire rapport: Qu'après avoir discuté et considéré murement les résolutions passées à la dernière assemblée de votre Conseil, concernant la continuation de l'extention (Extension non extention) de l'aqueduc, Votre comité est venu à la conclusion, que, malgré sa bonne volonté d'employer les travaux pendant l'hiver, il ne peut pas trouver moyen de continuer ces travaux durant cette saison, et se tenir en dehors des estimés faits pour cette extention.

Aiors, votre Comité recommandant, que, ces travaux soient continués, que lorsque votre comité trouvera à propos et avantageux pour l'intérêt de la ville, et, qu'il soit aussi autorisé à payer les gages alors courants.

(Signé) J. N. FORTIN, Président  
JAS WALSH,  
M. BURNS.

1. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Helmer: Que le 106ème rapport du comité du feu et de l'eau, soit adopté.

Proposé en amendement par l'échevin Raymond, secondé par l'échevin Falardeau:

Que le 106ème rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être lu, soit amendé en ajoutant, à ce rapport, les mots suivants: Une rue ou deux seront ouvertes, afin d'essayer qu'elle seront les dépenses, et cela immédiatement.

POUR L'AMENDEMENT: Les échevins Laurin, Falardeau et Raymond—3.

CONTRE: Les échevins Carrière, Helmer, Ste Marie, Fortin, Dupuis, Burns et Walsh—7.

Pour la motion principale: Les échevins Carrière, Helmer, Ste-Marie, Fortin Dupuis, Burns et Walsh—7.

CONTRE: Les échevins Laurin, Falardeau et Raymond—3.

Motion remportée.

2. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Helmer:

Que la demande de M. Proulx pour une licence de boucher lui soit accordée, en ayant le montant nécessaire, et, que la demande de Z. Bernier pour transférer sa licence soit accordée, sujet aux conditions du Règlement des Marchés.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Fortin:

Qu'une élection, pour un échevin afin de remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'échevin Farley, soit tenu le 14ème jour de Mars prochain et, que l'échevin Raymond soit président de la dite élection.

Adopté.

Le conseil s'ajourne.

LA GRIPPE

Infailiblement enrayée par le

VIN MORIN

Créso Phates

Le seul remède, l'unique antidote contre la grippe, ce fléau des campagnes comme des villes, ce mal incontrôlable ne laissant sur son passage que souffrance et deuil, est le VIN MORIN à la Créosote et aux Hipophaïtes.

Lorsque vous vous sentez atteint de cette maladie terrible ayez tout de suite une bouteille de cette précieuse préparation et prenez sans retard.

Méfiez-vous des contrefaçons. Evitez avec soin toutes ces médecines inutiles, ces préparations qui ne valent rien.

Le VIN MORIN CRESO-PHATES est paqueté dans une boîte ronde rouge portant la signature du Dr Ed. Morin, sur l'étiquette.

En vente partout.

DISPARITION

Alp. Gareau du canton de Lova, neveu de M. l'échevin J. D. Gareau d'Ottawa, dont on annonçait la disparition la semaine dernière, n'a pas encore été retrouvé. Voici d'autres détails à ce sujet: Gareau était employé dans les chantiers de MM. Edwards et Cie, qui sont situés dans les limites de l'Aigle, à trente-cinq milles de Gracefield. Le 14 du mois dernier il quitta l'ouvrage pour revenir à Gracefield. Le lendemain le contre-maître M. F. Moore, informa du départ de son employé l'agent, M. Rochester, qui demeure à la Ferme de l'Aigle, où devait s'arrêter Gareau pour s'y retirer.

M. Rochester, n'ayant pas vu Gareau, informa de suite M. Moore qui envoya des hommes à la recherche de leur compagnon. On parcourut tous les chemins conduisant du chantier de Moore à la rivière Coulonge et autres endroits sans voir aucune trace de Gareau. On communiqua cette nouvelle à M. Alp. Gareau, père, qui se rendit immédiatement à la recherche de son fils disparu.

L'opinion générale est qu'il s'est gelé, ou a été dévoré par les loups qui infestent la région.

Gareau est âgé de 28 ans, marié et père de deux enfants en bas âge. Il est bien connu dans Gracefield et les environs. Il jouit de l'estime de tous les concitoyens qui sympathisent avec les nombreux parents dont la douleur est facile à comprendre.

Pas de rival

Comme remède de famille le BAUME RHUMAL n'a pas de rival.



ÉPARGNEZ DE L'ARGENT SUR BICYCLES NEUFS

CRESCENTS RAMBLERS SPECIALS.

BICYCLES PLEINE GRANDEUR POUR HOMMES OU FEMMES, \$30.

Bicycles de seconde main de \$50 chaque.

Agents exclusifs pour la PROVINCE DE QUÉBEC, FALGERS, SPECIALS.

Catalogue illustré de bicyclettes et accessoires de sport, franco sur demande.

T. W. BOYD & SON, 1003 NOTRE-DAME MONTREAL.

# NOTES DE HULL

—Les trains des chemins de fer du Pontiac et de la Gatineau sont maintenant éclairés à l'acétylène. C'est une nouveauté en Amérique que ce genre d'éclairage pour chemin de fer.

—Dans quatre mois le chemin de fer du Pontiac et le chemin de fer de la Gatineau se raccorderont à Hull. A cette époque, le tronçon du Pontiac entre Aylmer et Hull, sera complété et une gare principale construite près du pont interprovincial sur la rive nord.

—M. Pierre Langevin ancien hôtelier de Rockland vient de faire l'achat de l'hôtel Florence sur la rue Albert, tenue par M. Noël Landry. Le prix de la vente est dit-on de \$4,000.

—M. Elie Gauthier, de Papineauville, était à Hull, par affaires, ces jours derniers.

—Le R. P. Chatelain, curé de Thurso, était à Hull ces jours derniers.

—M. Damien Caron, pendant longtemps attaché à la maison de nouveautés de Caron et Frères, et Euclide Poitevin, un des principaux employés de la maison de M. Grant à Ottawa et de M. P. H. Durocher, à Hull, viennent d'ouvrir ensemble une épicerie de gros et de détail aux Nos 185 et 187 rue Bridge, Hull.

—M. J. A. Champagne, gérant de la banque Jacques-Cartier à Hull, a engagé pour comptable M. J. Allège Richer, son ancien confrère au temps de M. de Martigny. M. J. Carrière, comptable actuel, passera à la succursale d'Ottawa, en la même qualité. M. Charbonneau d'Ottawa a été nommé gérant de la succursale.

## Publications reçues

Nous accusons réception d'un charmant petit ouvrage intitulé, « Chant Sacré », contenant 56 cantiques français au Sacré-Cœur, à la Sainte Vierge, à St. Joseph, sur l'Eucharistie et divers autres sujets. Il y a également la musique d'accompagnement pour orgue ou harmonium. Cet ouvrage contient aussi les psaumes, hymnes et des vèpres du dimanche et des principales fêtes.

Ce petit ouvrage est d'un grand intérêt pour les personnes pieuses, et les maîtres de chapelles devraient se le procurer, car il comprend des cantiques d'une réelle beauté.

On peut se procurer cet ouvrage de 145 pages, au bureau du Sacré-Cœur, rue Bleury, 1-4, Montréal.

Nos remerciements pour l'envoi d'un exemplaire.

« La lecture au foyer. » Tel est le titre d'une magazine littéraire illustrée mensuelle que nous venons de recevoir publiée au No 1877 rue St-Catherine, Montréal. Cette brochure de 96 pages est remplie de saine littérature de famille.

Ce numéro contient en premier lieu un roman intitulé « La Meilleure Part ». C'est une œuvre toute récente, dont les beautés de style, le charme du langage, et l'élevation des sentiments ne peuvent manquer de produire une délicieuse impression, sur les intelligences cultivées et d'élite. Etres doués d'une nature pour ainsi dire, quintessenciée, que les deux principaux personnages qui tiennent les grands rôles dans ce roman. Entraînés l'un vers l'autre, par les liens invisibles des cœurs, formés dans le même roue, leurs destinées, après les plus émouvantes péripéties, finissent par se fondre ensemble. Rien ne manque, dans cette œuvre, pour en rendre la lecture savoureuse et passionnante.

Ce premier imprimé est suivi d'une « Chronique Universelle » impartiale et au courant de l'actualité. C'est une synthèse des événements notables, dans le monde, une vue panoramique des nations en mouvement, et dans leur marche progressive vers leurs destinées.

En troisième lieu, elle donne un récit clair sur des situations vécues. C'est « Une Nuit chez les Mineurs ». L'actualité de cette nouvelle est frappante en ce moment où les regards convergent vers tout un peuple, et hier, sur nos champs aurifères du septentrion. C'est une production de puissante originalité qui a valu, avec quelques autres récits de même genre, la célébrité à son auteur.

Quelques variétés et gravures complètent cette première livraison, dont le sort, comme celui des livraisons subséquentes, est livré à la sympathique faveur du lecteur auquel l'auteur s'adresse.

## RIEHELIEU HOTEL

M. I. B. Durocher, propriétaire de l'hôtel Riehelieu, Montréal, remercie le public voyageur du patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent. Le caprice qu'il continuera de « courager comme jadis le passé » lui a été avec toutes ses améliorations modernes peut accommoder 200 personnes à des prix très modérés.

Les entrées de l'hôtel Riehelieu on seulement sur la rue Saint-Vincent. L'entré de la place seigne-lartier ne communique.

## Le Dr. Galien et les humeurs

ÉTANT donné que le Dr Galien est mort depuis environ 1700 ans, nous lui pouvons pardonner l'insuffisance de sa physiologie. De même que les physiiciens dans son temps croyaient que l'homme était entouré de quatre éléments—le feu, l'air, la terre et l'eau; les médecins, de leur côté, croyaient que le corps humain contenait quatre humeurs—le sang, le flegme, la bile noire et la bile jaune. Ils s'imaginaient que la santé d'un homme dépendait de la quantité et de la qualité de ces diverses humeurs. L'excès de la bile provoquait la mélancolie; celui de la bile jaune faisait les tempéraments dénommés bilieux.

Trop de l'une ou de l'autre de ces humeurs ou la corruption de celles-ci, il n'en fallait pas davantage, au regard de l'ancienne médecine, pour causer une maladie aiguë. D'où la pratique fréquente des purges et des saignées. Cela ne manquait d'ailleurs ni de bon sens, ni de logique, ainsi que les médecins modernes sont obligés de l'admettre, quand on les y oblige.

Mais lorsque Galien enseignait que le foie est le quartier général du sang il n'y avait vraiment plus. Que le foie soit la cause de beaucoup de douleurs, cela est aussi évident aujourd'hui qu'il l'a été autrefois. La médecine était entre les mains des prêtres et la chirurgie entre celles des barbiers.

Il faut cependant rendre cette justice au foie qu'il a fort à faire et qu'il le fait très bien tant qu'il est bien traité. Mais quand le possesseur d'un foie le surcharge et le surmène, alors il s'aperçoit que le foie a des humeurs parfois très mauvaises et très étranges.

C'est ce qui arriva à Mrs Hamer qui écrit: « Il y a huit ans je commençai à souffrir du foie. Mon appétit était mauvais, et après les repas j'avais de la douleur et comme de l'enflure autour de la poitrine et des côtés.

Les passages des calculs biliaires me causait d'insupportables souffrances. J'avais des crises toutes les trois semaines et mes tortures ne sauraient être décrites.

Je consultai plusieurs médecins qui me prescrivirent des remèdes, mais ceux-ci ne me procurèrent qu'un soulagement temporaire.

Pendant des années je continuai à souffrir, désespérant d'être jamais délivrée de cette maladie.

En janvier 1894 je lus que des cas semblables au mien avaient été guéris par le Sirop caratif de la Mère Seigel, et je me décidai d'en essayer. Je me procurai ce remède et, après en avoir pris pendant quelques temps, ressentis des effets merveilleux. Je continuai et fus enfin complètement guérie.

Depuis cette époque je n'ai plus eu de retour de cette pénible maladie et je jouis d'une bonne santé.

J'ai fortement recommandé ce remède remarquable à beaucoup de mes amis qui s'en sont très bien trouvés. Désireux que d'autres sachent ce qu'il a fait pour moi, je vous autorise à publier cette lettre. (Signé) Mrs. R. Hamer 52, Catherine Street, Burngave Road, Sheffield, Angleterre, 5 mai 1897.

Une des fonctions du foie est de rejeter l'acide bilieux, pigment ou principe colorant de la bile et d'autres matières. Une de celles-ci est le produit de la dépense nerveuse et a reçu le nom médical de *cholestérine*.

Quand cette fonction s'arrête et que la bile est stagnante, du sable se forme dans quelques uns des petits conduits ou passages et est transporté dans les vésicules du foie. Alors les grains de sable grandissant par accretion, les calculs biliaires se forment, qui causent à notre correspondante de si vives douleurs. Ils sont très difficiles à déloger et quelquefois il est nécessaire, pour le faire, d'avoir recours à des moyens chirurgicaux.

Mais ce qu'il faut se rappeler, c'est que les calculs sont un symptôme d'état bilieux et que l'état bilieux est communément un résultat et un symptôme de cette maladie d'estomac que nous connaissons sous le nom de dyspepsie ou indigestion chronique. Pour guérir cette maladie pénible et douloureuse, le Sirop de la Mère Seigel commence par agir sur l'estomac et ne s'arrête point que les organes affectés n'aient été rétablis.

Un mot encore. Veillez à votre digestion. Ne laissez pas votre estomac dans un état de désorganisation. Dès les premiers symptômes prenez du Sirop de la Mère Seigel. Alors vous ne serez plus bilieux, et vous ne connaîtrez pas plus les calculs du foie que ce bon vieux Galien, docteur en médecine, ne connaissait la Tour Eiffel.

## DECES

CAAMPAGNE. — En cette ville, le 27 courant, à l'âge de sept mois, Jules enfant bien-aimé de M. J. A. Champagne gérant de la banque Jacques-Cartier. Les funérailles ont eu lieu lundi après-midi au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Nos condoléances à la famille.

## AVIS

AVIS est donné par le présent que la Compagnie de chemin de fer Ottawa et Gatineau, et la Compagnie de chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique demanderont conjointement au parlement du Canada, à sa présente session, conformément à l'article sept de l'annexe de 57-58 Victoria, chapitre 87, que les immunités, pouvoirs et privilèges conférés à la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique et à la Compagnie de chemin de fer Ottawa et Gatineau, ou l'une ou l'autre, pour la construction, l'usage, l'entretien et le fonctionnement d'un pont de chemin de fer et de trafic général sur la rivière Ottawa depuis un point à ou près de la cité de Hull jusqu'à un point dans la cité d'Ottawa, ainsi que tous les abords nécessaires à cette fin, et l'acquisition de propriétés terminales dans les cités de Hull et d'Ottawa, et y construire tous les travaux d'installations nécessaires à ce pont, et l'entretien, usage et exploitation du dit pont, ses abords et facilités terminales, soient transférés et conférés à une compagnie dont la constitution en corporation sera demandée, sous le nom de Compagnie de Pont Intprovincial d'Ottawa, et dont les organisateurs seront les directeurs alors en charge ou actionnaires des dites compagnies ainsi que tous autres droits, pouvoirs ou privilèges nécessaires ou se rattachant aux objets susdits.

ABBOTT, CAMPBELL ET MERRIDITH, Solliciteurs des requérants.

## COUR SUPERIEURE CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'OTTAWA.

Théophile Daoust et O'Leile Daoust tous deux commerçants résident le premier au village de Mason et l'autre O'Leile Daoust à l'endroit appelé Bassin du Lièvre dans la paroisse de l'Ange Gardien dans le district d'Ottawa et faisant affaires ensemble en société au dit village de Masson sous les noms et raisons de «Daoust et Frères».

Demandeurs.

Charles Riopel Alias Dupelle ci devant résidant dans l'endroit appelé Notre Dame de la Salette dans le Township de Portland Est dans le district d'Ottawa maintenant dans l'endroit appelé Hinckley dans l'état de New York un des États Unis de l'Amérique du Nord.

Defendeur.

Alexandre Charbonneau & Samuel Chartroun tous deux cultivateurs du Township de Portland Est dans le district d'Ottawa.

Tiers Saisis.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Bureau du Protonotaire (Par ordre) GEO. E. BERTHAUME Député Protonotaire Cour Supérieure, District d'Ottawa. MAJOR & GOVETTE Avocats des Demandeurs.

## LE PACIFIQUE CANADIEN CHANGEMENT D'HORAIRE

Sera en force le 1er Fév. 1898

Améliorations dans le Service d'Ottawa.

Les Train quittent Ottawa pour Montréal A 4.25 a. m., 8.30 a. m., 10.05 a. m., 3.45 p. m. et 5.50 p. m., arrivant à la gare Windsor à 8.05 et 2.00 p. m., 7.15 p. m. A la gare, Dalhousie 12.45 p. m. et 9.55 p. m. Les trains quittent Montréal pour Ottawa. A la gare Windsor 2.00 p. m. et 9.10 p. m., gare Dalhousie 8.30 a. m. et 4.30 p. m., 3.45 p. m. Les trains quittent Ottawa pour Toronto, Détroit, Chicago et l'Ouest à 8.00 a. m. et 10.35 p. m. Arrivant à Toronto à 8.30 p. m., Détroit, 10.45 p. m., Chicago, 7.35 a. m., et Toronto 7.00 a. m., Détroit 1.50 p. m., Chicago, 9.30 p. m. Tous les jours. Tous les jours excepté le dimanche.

## BYCICLES

Nous attirons l'attention des jeunes gens sur l'annonce de la *Mead Cycle Co.* de Chicago. Avis aux personnes qui désirent se procurer un bycicle à bon marché, de bonne qualité, d'un fini parfait d'après les modèles les plus nouveaux,

# Grand Syndicat St-Joseph.

## GRANDE REDUCTION FINALE DE LA SAISON

### BARGAINS SANS PRECEDENT DANS TOUS LES DEPARTEMENTS

CE QUI nous reste de stock d'hiver doit être vendu pour faire place aux nouvelles marchandises du printemps qui nous arrivent tous les jours.

BARGAINS dans les Marchandises Sèches, Hanches faites, Chapeaux, Modes, Chaussures et Epicerie.

INUTILE de mentionner les réductions. Il suffit de vous dire et de vous prouver que vous épargnerez de 20 @ 33 1/2 pour cent en faisant vos achats

REMARQUEZ — Les réductions que vous obtiendrez seront la preuve évidente de cette vérité.

# au Grand Magasin Départemental.

## M. LAVIGNE & CIE.

Nos. 70 et 72, RUE INKERMAN, HULL, (en face du Marché)

## AVIS

Avis est donné par le présent qu'une demande sera adressée au Canada à sa prochaine session, à l'effet d'obtenir une loi constituant la compagnie de chemin de fer de colonisation de Montfort déjà créée par un acte de la législature de la Province de Québec 53 vict. ch. 107 sous le nom de « La Compagnie de Chemin de fer de Colonisation de Montfort » en changeant son nom en celui de « La compagnie de chemin de fer de colonisation de Montfort et Gatineau », lequel nom sera et subsistera au lieu de celui qui appartenait jusqu'ici à la dite compagnie, déclarant dans l'avantage générale du Canada, cette partie du chemin de fer déjà construite qui part d'un point près de St Sauveur, sur la rive du chemin de fer du Pacifique Canadien et qui se rend jusqu'à la rivière La Rouge », dans le canton d'Arncliffe, en passant à travers les comtés de Terrebonne et d'Argenteuil, et aussi dans l'intérêt général pour le chemin, le pouvoir d'étendre le dit chemin de fer depuis le terminus actuel à la rivière Rouge jusqu'à un point quelconque sur le chemin de fer de la vallée d'Ottawa et Gatineau, dans le comté de Wright et faire le raccordement avec ce dit chemin en passant à travers les comtés de La Belle et Wright et le pouvoir de construire, d'exploiter le dit chemin de fer, construire les lignes d'embranchement et avec pouvoir aussi de posséder, louer et employer des bateaux à vapeur et autres sur les lacs des Seize lacs et Simon sur la rivière du Lièvre, sur le lac aux poissons blancs et le grand lac ou lac des trente et un milles qui sont situés près du parcours du dit chemin de fer dans les comtés susdits et avec tous les autres pouvoirs ordinaires ou se rattachant aux objets susdits.

ADAM, MATHIEU MATHIEU, Procureurs des requérants. Montréal, 15 Janvier 1898.

## Avez-vous besoin d'une Montre ?

Nous en vendons, et en vendrons à un tel bas prix que vous ne pourrez vous en passer. Nous en avons de toutes sortes et de toutes grandeurs. Mais nous n'en mentionnerons que deux :

Une Montre Elong ou Waltham, les meilleurs mouvements, courtes, tiennent le temps, correction, boîtier (acier) magnifique ment gravé et plaqué en or et dure tout le temps. Grandeur pour Dames ou Messieurs.

Nous l'enverrons à votre adresse, avec privilège de l'exportation. Si elle n'est pas telle que représenté, retournez-la, ça ne coûte rien. Si vous l'aimez, payez le coût de l'express à l'agent et \$2.50—C'est bon marché. Ou celle-ci.

Une Montre avec ouvert joliment gravé, mouvement de haute classe, épais plaquage (14 k) ressemble à une montre d'or de \$100.00, tient bon temps. Envoyez à l'agent de l'express où vous pourrez l'examiner—nos sont nos conditions pour tous ces envois, si vous êtes satisfait de la montre payez à l'agent \$2.50 et les charges de l'express.

Si vous vous fixez à nous et nous envoyez l'argent avec l'ordre vous recevrez un magnifique chaîne, l'express payé, pour le prix ci-haut mentionné.

ROYAL MANUFACTURING CO., 334 rue Dearborn, CHICAGO



## OUR 30 DAY OFFER \$1.00

Keep our great factory bicycle in your early our splendid 30 day trial. We have concluded to make a money saving offer direct to the rider. The factory will sell samples of our superb bicycles at net cost to manufacturer and will ship C. O. D. on approval to any address on receipt of the nominal sum of \$1.00 with \$1.00 of Denver, \$5. This deposit is to be held in good faith on purchaser's part; if you do not want to send money in advance, send your express order with guarantee for charges one way and we will pay the freight either if you don't want the wheel.

**SIBERIAN.** Highest grade, embodying every late improvement. Best of value, 1 1/2 inch imported tubing, finish perfect, long travel, long life, crown, large detachable sprockets, hand pump, English decorations, Morgan & Wright, quick repair tires, single double tubes, higher end equipment. Special price on sample \$29.00.

**COSSACK.** A special model, best for city and easy running. Best 1 1/2 inch finished and decorated tubing, crown, crown, detachable sprockets, finally high grade equipment, complete with accessories. \$24.00.

**KLONDIKE.** Best medium grade for \$18. 1 1/2 inch tubing, striped and decorated, arch crown, dust proof bearings, ball retainers, best Indiana or New Brunswick tires, standard equipment. Special price on sample \$19.00.

**NOTE.** Choice of Color, Style, Height of Frame, Gear, etc. Fully Guaranteed. You will be surprised at the appearance and quality of these wheels. Don't wait, order now while this offer is open. If you wish to see the wheels, you can make Big Money as our Agent, selling for us. We give you a sample of each, the free use of a sample wheel, or gift of a wheel, according to work done.

**Do You Want Cheap Wheels?** We have numbers of 1900 and 1901, in wheels of various makes and styles, some a little shopworn, but all good. \$12.00 to \$16.00.

**Wheels Slightly Used, Modern Types, \$8.00 to \$12.00.** Our business and reputation are at stake. We do not sell cheaply. Refer to any of the express companies, or any bona fide business. Ask for catalogue free. Secure Agency at once.

## The J. L. Mead Cycle Co., Chicago.

## Chaussures à bon marché

Afin de faire de la place pour notre Nouveau Stock, du printemps. J'ai décidé de faire une grande réduction dans le prix de mes chaussures, d'ici à nouvel ordre.

## CHAUSSURES DE TRAVAIL CHAUSSURES FINES

Pour hommes femmes et enfants

Au nouveau magasin de chaussures de

## J. LETELLIER

Coin des rues Principale et Church

(Vis à vis l'église Anglaise.)

N. B. — Argent comptant seulement.

La Cie d'assurance sur la vie "La Métropolitaine."

AVIS ON DEMANDE immédiatement des collecteurs. S'adresser au No 76 rue Principale.

## AGENTS DEMANDES

AGENTS actifs qui veulent un capital personnel et peuvent procurer le même à l'étranger avec nous pour vendre nos spécialités vignettes et nos pastilles de St-Joseph, d'ici au Canada. Récompenses gratuites, balais par la semaine. Forfait de suite pour les parties lucratives et gages le secrétaire exécutif.

## NOUVELLES MODES

Delle A. REMILLARD, modiste d'élite, ouvre à Hull, dans son magasin, une collection de robes pratiques et au goût du jour. Elle a en magasin toutes les nouveautés de la saison, d'ici au Canada. Récompenses gratuites, balais par la semaine. Forfait de suite pour les parties lucratives et gages le secrétaire exécutif.

DR C. C. STACKHOUSE Le célèbre Dentiste d'Ottawa. Dents extraites sans douleur 130 rue Sparks.

HOTEL RIEHLEU Place Jacques Cartier, Montréal

Cet hôtel, sous la direction de M. Jos. Riehelieu offre tous les avantages possibles et est l'un des plus confortables.

Sous le patronage des amis de la capitale et de Hull à visiter l'hôtel Riehelieu quand les affaires se appellent à Montréal. Ils n'auront qu'à en profiter.

**CARTES PROFESSIONNELLES.**

**AVOCATS**

**R. ROCHON ET CHAMPAGNE**  
AVOCATS.  
A. Rochon, C.R. L. N. Champagne M.P.,  
No. 214 Rue Principale.

**G. R. MAJOR, M.P.P.,**  
AVOCAT.  
No. 135 Rue Principale.

**HENRY AYLÉN**  
AVOCAT.  
No. 87 rue Principale, Block S. ott Hull

**C. J. BROOKE,**  
AVOCAT.  
163 Rue Principale.  
N. B.—ARGENT A PRÊTER

**NELLIS & MONK**  
Avocats, Procureurs et Notaires  
22 RUE METCALFE  
OTTAWA

**T. P. FORAN, M. A., Q. C.,**  
AVOCAT.  
226 Rue Principale,

**A. McCONNELL, B. C. L.**  
AVOCAT.  
146, Rue Principale.

**A. X. TALBOT,**  
AVOCAT.  
Bloc Goyette, Rue Principale.

**J. M. McDOUGALL, C. R.**  
AVOCAT.  
en face du Palais de Justice, 224 Rue Principale  
Hull.

**GEO. C. WRIGHT,**  
AVOCAT.  
Rue Principale, Hull, Telephone No. 1173  
Argent à Prêter.

**H. A. GOYETTE,**  
AVOCAT  
No. 126 rue Principale Hull

TELEPHONE BELL 1678 RESIDENCE : STE. ROSE  
MARCHANDS 192

**J. E. E. LEONARD, L. L. B.**  
AVOCAT  
Chambre 76 97, rue St. Jacques  
Edifice de la Banque du Peuple Montréal

**NOTAIRES**

**J. A. MALO,**  
NOTAIRE  
202, Rue Principale.

**F. A. LABELLE,**  
NOTAIRE  
No. 204 Rue Principale.

**MEDICINS**

**Dr ALEX OUMET**  
No 111 RUE PRINCIPALE  
HULL.

**Dr S. P. COOKE**  
occupera à l'avenir son bureau  
et sa résidence privée au No. 377 rue  
Sparks, coin de la rue Bay, Ottawa.  
Les heures de bureau seront de 9 à  
11 a. m., de 2 à 3 et 7 à 9 hrs. p. m.  
Telephone 1081.

**Dr URGEL ARCHAMBAULT**  
Coin des Rues Brewery et Wright,  
HULL.

**Dr. Howard F. Lyster,**  
(Gradué de l'Université McGill,  
Montréal.)  
No. 109 RUE PRINCIPALE, HULL.  
B. B. P. No. 103.

**Dr. J. E. FONTAINE**  
Gradué de l'Université Victoria, 1891  
No. 253 Rue PRINCIPALE, HULL  
Ancienne résidence du Dr. Feandin,  
Consultation à toute heure.

**CONTRACTEURS**

**Viau et Lachance**  
ENTREPRENEUR  
HULL, QUE

**JOS. BOURQUE**  
ENTREPRENEUR  
Edifices Publics, Eglises, Convents,  
Collèges, une spécialité.  
RUE ALMA, HULL, QUE.

**—BILODEAU & RENAUD—**  
Curateur-conjoint, courtiers et comp  
tables.  
15 ST JAMES ST., 15  
MONTREAL  
Telephone Bell 2003.

**J. ALCIDÉ CHAUSSÉ**  
Architecte  
Mesurateur et Évaluateur  
188 RUE SHAW  
Coin de la rue, Ottawa  
NO REAL

**AVIS PUBLIC** est par le présent  
donné que les TERRES et HE-  
RITAGES sous-mentionnés ont été  
saisis et seront vendus aux temps et  
lieux respectifs tel que mentionné plus  
bas.

**MANDAT DU CURATEUR**  
Cour Supérieure—Hull.

Province de Québec, F. A. GAU  
District d'Ottawa F. THER &  
No 397 CIE. Faillis ; et  
THIMOTHE TOUPIN, requérant ;  
et AMEDEV LAMARCHE et MI-  
CHEL BENOIT, curateurs-conjoints,  
de la cité de Montréal ; contre les  
propriétés immobilières de E. A.  
GAUTHIER et CIE, de Papineauville,  
insolvables. à savoir :

1o. La moitié ouest du lot de terre,  
connu d'après le plan officiel et le livre  
de renvoi de la paroisse de Sainte-  
Angélique de Papineauville, comme  
les numéros deux cent cinq (205) et  
deux cent six (206), la dite partie du  
lot de la contenance de soixante (60)  
pieds de front sur la rue Papineau, par  
cent vingt (120) pieds de profondeur—  
avec magasin et autres bâtisses sus-  
érigés.

2o. Une terre située en la paroisse  
de Sainte-Angélique, de la contenance  
d'un arpent et demi de front, sur  
quarante arpents de profondeur, plus  
ou moins ; bornée en front par le  
chemin public, par derrière par des  
terres de la côte de Saint-Hyacinthe,  
d'un côté par le numéro 565, et de  
l'autre côté par le numéro 568 — avec  
une maison, une grange et autres bâ-  
tisses y érigés.

Pour être vendus à la porte de  
l'église de la paroisse de Sainte-  
Angélique de Papineauville, le SEI-  
ZIEME jour du mois de MARS pro-  
chain, à DIX heures de l'avant midi.  
COUTLEE & WRIGHT  
Bureau du Shérif, Shérif  
Hull, 1er mars, 1898

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT D'OTTAWA  
COUR SUPÉRIEURE  
No. 429.

Le Révérend Eugène Trinquier,  
prêtre Curé de la paroisse de Notre-  
Dame du Laus, dans le canton de  
Wells, Comté et District d'Ottawa.  
Demandeur.  
vs  
Antoine Bergeron, du même lieu,  
com-mettant.  
Défendeur.  
Il est ordonné au défendeur de com-  
paraître dans le délai d'un mois.  
Bureau du Protonotaire,  
Hull, 24 Février 1898.  
GEO. E. BERTHAUME  
Député Protonotaire, Cour Supérieure,  
District d'Ottawa.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
DISTRICT D'OTTAWA  
COUR DE CIRCUIT  
No. 2917.

The Chaudière Machine and Foundry  
Company Limited, corporation  
ayant son principal bureau et place  
d'affaires en la cité d'Ottawa dans la  
province d'Ontario.  
Demanderesse.  
vs  
Frederick R. White, mineur, ci-  
devant de la dite cité d'Ottawa mais  
maintenant de part inconnue.  
Défendeur.  
Il est ordonné au Défendeur de  
comparaître dans un mois.  
Hull 26 Février 1898  
FLEMING & LEDUC  
Greffier de la dite Cour.  
GEO. C. WRIGHT  
Avocat de la demanderesse.

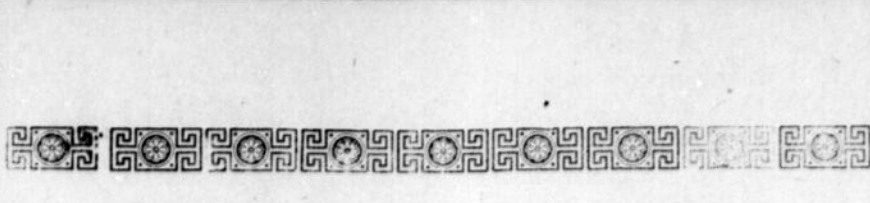
**IMITATION DE MOUTON DE PERSE**  
(Breveté en 1896)

M. ADÉLARD JARRY désire an-  
nancer au public de Hull et des envi-  
rons qu'il a acheté tous les droits et  
privileges pour la fabrication et la  
vente d'une marchandise en imitation  
de mouton de Perse, pour la ville de  
Hull. Les familles privées, peuvent en  
obtenir le droit de fabrication et en  
acheter par morceau en s'adressant au  
soussigné.

ADÉLARD JARRY,  
No. 5 et 7, rue Britannia, Hull

**BYCICLES**

Nous attirons l'attention des jeunes  
gens sur l'annonce de la *Manit Cycle*  
Co. de Chicago. Avis aux personnes  
qui désirent se procurer un bicycèle à  
bon marché, de bonne qualité, d'un  
fini parfait d'après les modèles les  
plus nouveaux.



**Atelier Typographique**

**SPECTATEUR**

DU  
**154 RUE PRINCIPALE**  
HULL, P. Q.

Impressions de toutes sortes exécutées avec  
soin et promptitude.

LETTRES FUNÉRAIRES à une heure d'avis.  
CARTES D'AFFAIRES et CARTES de VISITE  
BLANCS de TOUTES SORTES

**JOBS! JOBS!**

On exécute à cet établissement toutes espèces  
d'ouvrage en français, anglais, sur papier de  
toutes couleurs.....

TELS QUE :  
Placards, Programmes, Circulaires, Affiches,  
Mémoires, Têtes de Compte, Lettres,  
Livres, Pamphlets, Factums, etc.

**SOUS LE PLUS COURT DELAI  
ET A PRIX TRÈS RÉDUITS**

Les ordres par la malle ou autrement, recevront  
une stricte attention.



**HOTEL RIENDEAU**  
Place Jacques-Cartier, Montréal

Cet hôtel, sous la direction de M. Jos. Riendeau  
offre tous les avantages possibles et est l'un de  
ceux les plus confortables.  
Nous engageons nos amis de la capitale et de  
Hull à visiter l'hôtel Riendeau quand les affaires es  
appelleront à Montréal. Ils n'auront qu'à s'en  
dire.

**BON A NOTER**

Nous attirons l'attention de nos  
lecteurs sur l'annonce publiée dans  
une autre colonne relativement à la  
remise de 60 p. c. à tous les colons qui  
paieront leurs lots avant le mois de  
juin 1898. Cette remise est très  
importante, et nous remercions l'hono-  
rable commissaire des terres de l'avoir  
accordée.

**IL FAUT ALLER CHEZ**  
**J. R. McNEIL,**

LE TAILLEUR POPULAIRE,  
POUR : UN HABILEMENT DE PREMIERE CLASSE  
COUPE GARANTIE ET FINI PARFAIT  
203 RUE SPARKS OTTAWA, ONT.



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
DEPARTEMENT DES TERRES,  
FORÊTS ET PÊCHERIES  
Session des bois et des forêts

Québec, 5 février 1898.  
Avis est par le présent donné que,  
conformément aux sections 1334, 1335  
et 1336 des statuts refondus de la  
Province de Québec, les limites à bois  
ci-après désignées, suivant l'étendue  
donnée plus ou moins, et dans l'état  
où elles sont actuellement, seront offe-  
tes en vente à l'enchère, au bureau du  
Commissaire des Terres, Forêts et  
Pêcheries, en cette ville, le MARDI,  
22 MARS prochain, à ONZE heures  
de l'avant-midi, à la mise à prix par  
mille mentionnée ci-après vis-à-vis cha-  
que limite

Lac Saint Jean Nord-Ouest : No 90, 20 m., \$10 ; No 91, 35 m., \$10 ;  
No 92, 21 m., \$10 ; riv. Mistassini,  
6 m., \$20 ; riv. du Rat, 8 m., \$20 ;  
riv. Mistassini N. 2, 35 m., \$15 ; riv.  
Mistassini No 3, 13 m., \$15.  
Lac Saint Jean Ouest : Canton  
Ross No 2, 4 m., \$30 ; Nn 93, 48 m.,  
\$10.  
LIMITES AU NORD DU LAC ST. JEAN :  
1er rang No 4, 26 1/2 m., \$10 ; No 5,  
26 1/2 m., \$10 ; No 6, 38 1/2 m., \$10 ; 2e  
rang No 5, 32 1/2 m., \$10 ; No 6, 34 m.,  
\$10 ; No 7, 27 m., \$10 ; No 8, 18 m.,  
\$10 ; 3e rang No 5, 35 m., \$10 ; No  
6, 30 m., \$10 ; No 7, 25 m., \$10 No  
8, 18 1/2 m., \$10 ; No 9, 26 1/2 m., \$10.  
Lac Saint Jean Centre : Canton  
Mézy, 7 1/2 m., \$20.

Lac Saint Jean Est : He Moncou-  
che, 40 1/2 m., \$30 ; riv. Shipshaw No 121,  
36 m., \$25 ; riv. Shipshaw No 122,  
31 m., \$25 ; riv. Shipshaw No 123,  
25 m., \$10 ; riv. Shipshaw No 124,  
20 m., \$10 ; riv. Shipshaw No 425, 16  
m., \$10 ; riv. du Moulin No 1, 9 1/2 m.,  
riv. du Moulin No 2, 6 m., \$10 ; riv.  
du Moulin No 3, 14 1/2 m., \$10 ; riv. à  
Mars, No 1, 50 m., \$15 ; riv. à Mars,  
No 2, 50 m., \$10 ; lac Kenogami, 5 m.,  
\$10 ; canton Simard, 5 1/2 m., \$10 ;  
canton Otis No 1, 20 m., \$15 ; canton  
Ferland No 1, 26 m., \$15 canton Fer-  
land No 2, 20 m., \$15 ; canton Hébert,  
54 m., \$20 ; canton Tremblay 2 m.,  
\$15 ; riv. Valin No 5, 9 m., \$10.  
Saint Charles : riv. Upika No 1,  
43 1/2 m., \$12 ; riv. Upika No 2, 41 m.,  
\$10 ; riv. aux Ecorces No 1, 32 1/2 m.,  
\$25 ; riv. aux Ecorces No 2, 29 1/2 m.,  
\$25 ; riv. aux Ecorces No 3, 38 1/2 m.,  
\$25 ; riv. aux Ecorces No 4, 38 1/2 m.,  
\$25 ; No 141 Est, 17 m., \$10 ; No  
142, 25 m., \$10 ; No 144 Nord, 20 m.,  
\$10.

Saguenay : Saguenay Ouest Nola,  
9 m., \$15 ; canton Albert, No 89, 36  
m., \$15 ; Bergeronnes, Tadouac, 8 1/2 m.,  
\$15 ; riv. Blanche (canton Laval), 7 m.,  
\$15 ; canton Laval No 3, 1 1/2 m., \$25.  
Saint François : canton Chesham,  
4 1/2 m., \$400.  
Saint Maurice : arrière Manouan E.  
50 m., \$50 ; arrière Manouan F. 40 m.,  
\$50.  
Ottawa inférieur : canton Wentworth  
No 2, 6 m., \$200.

Condition de la vente.  
Ces limites sont adjudgées au plus  
haut enchérisseur, sur le paiement du  
prix d'achat, en espèces ou par chèques  
accepté par une banque incorporée. A  
défaut de paiement, elles seront im-  
médiatement remises à l'enchère.  
La rente foncière annuelle de trois  
piastres par mille, ainsi que la taxe de  
feu, est aussi payable immédiatement.  
Les limites une fois adjudgées seront  
sujettes aux dispositions des règle-  
ments concernant les bois de la Cour-  
ronne, maintenant en force ou qui  
pourront le devenir plus tard.  
Des plans, indiquant les limites ci-  
dessus désignées, sont déposés au dé-  
partement des Terres, Forêts et Pé-  
cheries, en cette ville, et au bureau  
des agents des terres et des bois pour  
les diverses agences où sont situées  
ces limites, et seront visibles jusqu'au  
jour de la vente.  
N. B.—Nul compte pour publication  
de cet avis ne sera reconnu si le  
publication n'a pas été expressément  
autorisée par le département.

S. N. PARENT,  
Commissaire des Terres,  
Forêts et Pêcheries

**Compagnie**  
Electrique  
d'Ottawa

Etablie à Hull  
Depuis 10 Ans

Bureau de Hull  
No. 101 Rue Principale

T. AHEARN,  
Président.  
A. A. DION,  
Surint. Général.  
Hon. E. H. BRONSON,  
Vice-Président.  
M. DEREPIENTIGNY  
Agent.

**MOUSTES DE ROBES**

Mlles Albina et Elyse Fournier de  
la rue Inkerman, désirent annoncer au  
public de Hull et des environs qu'elles  
ont ouvert à leur résidence un départe-  
ment pour la confection des robes  
pour dames et demoiselles d'après les  
modèles les plus nouvelles. Coupe garan-  
tie, fini parfait et à des prix très  
modérés. Le patronage du public  
sollicité.

**AVIS PUBLIC**

Est par le présent donné qu'une  
remise égale à....

**Soixante-six par cent**

sur les arrérages d'intérêt et de rentes  
d'occupation sera accordée aux colons  
qui, de ce jour au....

**15 JUIN 1898**

paieront la balance due sur ces arré-  
rages, ainsi que la balance du prix  
d'achat de leurs lots.

Les colons, qui désirent régulariser  
leur position et bénéficier de la remise  
accordée, devront s'adresser à l'Agent  
des Terres.

Il est compris que lorsque les terres  
sont payées à même les droits de coupe  
il n'y aura pas lieu d'appliquer la  
réduction ci-dessus mentionnée.

**S. N. PARENT,**  
Commissaire des Terres, Forêts, etc.  
Département des Terres, Forêts et Pêcheries.  
QUÉBEC, 19 NOVEMBRE 1897

**HEMIN DE FER**  
**OTTAWA & GATINEAU**

Heures des Trains

A partir de lundi, le 4 octobre 1897  
les trains circuleront comme suit.

F. M.	A. M.
4 30	Quitte... Ottawa... Arrive 9 45
4 40	.....Hull..... " 9 35
4 45	" Gatineau Junction " 9 28
4 50	.....Ironside... " 9 23
5 01	.....Chelms... " 9 15
5 10	.....Gravity Tank... " 9 06
5 14	.....Kirk's Ferry... " 8 58
5 23	.....Cascades... " 8 48
5 40	.....Wakefield... " 8 26
5 48	.....North Wakefield... " 8 15
6 00	.....Farralton... " 8 03
6 13	.....Brennan... " 7 53
6 19	.....Low... " 7 49
6 40	.....Venosta... " 7 35
6 55	.....Kazubazua... " 7 20
7 08	.....Aylwin... " 7 14
7 13	.....Mark's Crossing... " 7 00
7 30	.....Gracefield... " 6 45

On peut obtenir des billets au bu-  
reau du Pacifique Canadien, au dépôt  
Union et au No 31, " Cental Cham-  
ber " Ottawa.

P. W. RESSEMAN,  
Surintendant Général